



AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **15 mai 2017**, à **15 h 45**, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont afin de statuer, conformément au règlement de démolition sur le territoire de Bromont (1047-2017), sur les demandes ayant trait aux bâtiments suivants :

- **Un chalet et ses bâtiments accessoires situés au 201, chemin de Lotbinière;**
- **Un duplex situé au 237-239, rue des Deux-Montagnes.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à catherine.nadeau@bromont.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Me Catherine Nadeau, greffière
88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec)
J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Bromont, ce 3 mai 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate